

MESURES D'AIDE MISES EN PLACE PAR LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE POUR SOUTENIR L'ECONOMIE PENDANT LA CRISE COVID-19 - MISE A JOUR

Cette alerte client est une mise à jour d'un document publié pour la première fois le 25 mars 2020.

Le Royaume-Uni a introduit une série de mesures pour soutenir les citoyens, les emplois et les entreprises face au COVID-19.

Cette alerte client présente un aperçu de certaines mesures prises par le gouvernement britannique et sur la façon dont ces mesures fonctionneront dans la pratique.

À la suite d'une annonce faite le 10 mai 2020, le gouvernement britannique a débuté le déploiement provisoire d'une série d'initiatives visant à assouplir le confinement en Angleterre et dans tout le Royaume-Uni. Jusqu'à présent, ces mesures ont été d'ordre pratique plutôt que législatif et ne sont donc pas examinées plus en profondeur ci-dessous.

Pour obtenir des informations concernant les **mesures judiciaires et réglementaires** et **mesures fiscales**, veuillez consulter nos alertes client à ce sujet.

Le gouvernement a lancé un outil pour aider les entreprises et les travailleurs indépendants à identifier quelles mesures de soutien sont mises à leur disposition : [Government Business Coronavirus Support Finder](#)

Le gouvernement a maintenant publié un tableau de la progression des dispositions du *Coronavirus Act 2020 (the Coronavirus Act)*. La première partie du *Coronavirus Act* facilite les changements législatifs et réglementaires pour soutenir la réponse du Royaume-Uni à la pandémie. La deuxième partie prévoit la possibilité de "désactiver" les dispositions lorsqu'elles ne sont pas nécessaires, ainsi que de suspendre et de réactiver ultérieurement les dispositions. Le tableau indique les pouvoirs qui ont été activés et ceux qui sont actuellement en vigueur : [Coronavirus Act 2020 Status](#).

Le ministère de la santé et de la protection sociale, *Department of Health and Social Care*, a publié [son premier rapport bimensuel](#) sur l'utilisation des pouvoirs conférés par la loi *Coronavirus Act* jusqu'au jour d'aujourd'hui.

Le gouvernement britannique a précisé le montant des financements mis à disposition à ce jour dans le cadre des différentes initiatives décrites ci-dessous :

<https://www.gov.uk/government/collections/statistics-on-coronavirus-funding-for-business>

Coronavirus Business Interruption Loan Scheme (CBILS)

Les banques accréditées¹ auprès de la *British Business Bank* pourront accorder :

- un découvert (jusqu'à 3 ans),

¹ Pour les prêteurs accrédités, veuillez consulter [CBILS Accredited Lenders](#) (en anglais)

- un crédit à terme (à partir de 6 ans),
- une facilité de financement de facture (jusqu'à 3 ans), et
- une facilité de financement des actifs (à partir de 6 ans),

... et cela dans la limite de 5 millions de livres sterling (GBP).

Le gouvernement britannique prendra en charge les intérêts et tous frais éventuels du prêteur pendant les 12 premiers mois.

Pour être éligible au titre du programme *CBILS* une entreprise doit satisfaire les critères suivants :

- exercer une activité commerciale au Royaume-Uni et avoir un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 45 millions GBP par an ; dont plus de 50% doivent provenir d'activités commerciales ;
- chercher du soutien au titre d'une activité commerciale exercée "principalement" au Royaume-Uni ;
- opérer dans un secteur d'activité éligible² ;
- avoir une proposition d'emprunt qui, en dehors du contexte de la pandémie COVID-19, aurait été considérée comme viable par le prêteur ; et
- auto-certifier que l'entreprise a été affectée par le COVID-19.

À la discrétion du prêteur, un prêt sans garantie est disponible pour les crédits inférieurs ou égaux à 250 000 GBP. Dans le cas contraire, un prêteur peut demander une garantie personnelle, mais cette garantie ne doit pas inclure une résidence privée principale et tout recouvrement au titre d'une garantie personnelle devra être plafonné à 20 % du solde restant dû après l'application du produit de la cession des actifs de l'entreprise. Les conditions du programme *CBILS*, telles que résumées ci-dessus, sont applicables à partir du 6 avril 2020 ; une facilité offerte entre le 23 mars 2020 et le 6 avril 2020 bénéficiera rétroactivement des conditions renforcées. A partir du 6 avril 2020, il ne saura plus nécessaire pour l'emprunteur de démontrer que s'il ne bénéficie pas du *CBILS*, il ne dispose pas de garanties suffisantes pour obtenir un financement.

Les conditions *CBILS*, telles que résumées ci-dessus, sont applicables à partir du 6 avril 2020 ; une facilité offerte entre le 23 mars 2020 et le 6 avril 2020 bénéficiera rétroactivement des conditions renforcées.

Tant que le *CBILS* est en place, une entreprise auparavant soutenue par la garantie de financement des entreprises ("*Enterprise Finance Guarantee*" - *EFG*), sera régie par le *CBILS* dans le cadre d'un refinancement (et aucune nouvelle *EFG* ne sera conclue).

Dans un premier temps, le gouvernement britannique souscrira à ce programme, pour une période de 6 mois.

² Cela exclut les assureurs, les réassureurs (pas les courtiers d'assurances), les organismes du secteur public, les établissements d'enseignement supérieur subventionnés et les écoles primaires et secondaires financées par l'État.

Au 28 juin 2020, 52,275 prêts d'une valeur de 11,07 milliards GBP ont été accordés dans le cadre du programme CBILS.

CBILS for "large business" (CLBILS)

Il s'agit d'une extension du *CBILS*, qui est disponible à partir du 20 avril 2020 lorsqu'une entreprise ou un groupe d'entreprises a un chiffre d'affaires annuel de plus de 45 millions GBP.

Lorsque le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 250 millions GBP, un financement pouvant atteindre 25 millions GBP est disponible ; lorsque le chiffre d'affaires dépasse 250 millions GBP un financement allant jusqu'à une valeur de 50 millions GBP pouvait être obtenu ; le gouvernement a maintenant augmenté ce montant à une valeur de 200 millions GBP pour aider à garantir que les grandes entreprises qui ne sont pas admissibles au *Covid Corporate Financing Facility (CCFF)* de la *Bank of England* disposent de suffisamment de fonds pour répondre aux besoins de trésorerie pendant l'épidémie. Les emprunteurs devront accepter de ne pas payer de dividendes et de faire preuve de retenue sur les rémunérations cadres supérieurs.

Les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions GBP ne pouvaient initialement pas bénéficier de ce régime, mais celui-ci a été étendu à ces entreprises.

Au 28 juin 2020, 359 prêts d'une valeur de 2,33 milliards GBP ont été accordés dans le cadre du programme *CLBILS*.

La Loan Market Association (LMA) a publié le 25 juin une note sur les *CLBILS* afin d'aborder les considérations inter-crédanciers potentielles lorsqu'un prêt fourni dans le cadre des *CLBILS* fait partie de la structure de financement d'une entreprise.

Les questions soulevées comprennent notamment la nécessité pour tout prêteur agréé de vérifier si un emprunteur est autorisé à contracter d'autres dettes et si le consentement d'autres prêteurs est nécessaire, et que le prêteur agréé doit avoir un rang au moins égal à celui de toute autre obligation de premier rang. Les parties peuvent avoir besoin d'envisager la formulation d'engagements, y compris l'exclusion du gage négatif et de tout concept de garantie autorisé.

En outre, l'accord de gestion de la dette a mis l'accent sur un certain nombre de considérations relatives aux créanciers, notamment la vérification que le fait de s'endetter davantage est autorisé ou si des consentements sont requis, si l'emprunteur est un "véhicule de financement" tel que défini dans le mécanisme du programme, la définition de ce qui est inclus dans l'ensemble de garanties pertinentes, les engagements à garantir que le prêteur agréé continue de bénéficier d'une part égale de toute garantie future accordée, des engagements visant à garantir qu'après la conclusion du mécanisme de financement, l'emprunteur ne puisse pas contracter de dette de rang supérieur au mécanisme de financement, en convenant des droits de remboursement, de remboursement anticipé et d'annulation de la dette, des procédures d'exécution des sûretés, de la possibilité pour les créanciers de modifier ou de renoncer aux conditions de leur document financier.

COVID-19 Corporate Finance Facility (CCFF)

La *Bank of England (BoE)* achètera (via un dealer) des billets de trésorerie émis directement par Euroclear et/ou Clearstream, d'une durée maximale d'un an, "à des conditions comparables à celles qui prévalaient sur les marchés au cours de la période précédant le choc

économique COVID-19", à toute entreprise pouvant démontrer qu'elle avait ou aurait pu bénéficier d'une notation "*investment grade*" au 1er mars 2020.

Les décisions d'éligibilité seront prises par le personnel de gestion des risques de la *BoE*, en tenant compte de différents facteurs.

Une société légalement constituée au Royaume-Uni, y compris celle ayant une maison mère constituée à l'étranger, avec une véritable activité au Royaume-Uni, sera normalement considérée comme potentiellement éligible.

Une société employant un nombre important de personnes au Royaume-Uni ou ayant son siège social au Royaume-Uni devrait normalement être éligible.

La *BoE* examinera également si une société génère des revenus importants au Royaume-Uni, si elle fournit beaucoup de clients au Royaume-Uni ou si elle possède un certain nombre de sites d'exploitation au Royaume-Uni.

Les billets de trésorerie émis par les banques, les sociétés de crédit immobilier, les compagnies d'assurance et autres entités du secteur financier réglementées par la *BoE* ou la *Financial Conduct Authority* ne sont pas éligibles.

Lors de l'évaluation d'une offre d'achat de billets de trésorerie, la *BoE* examinera :

- lorsque cela est possible, les émetteurs ayant une notation de crédit à court terme minimale de A-3 / P-3 / F-3 / R-3 d'au moins l'un des organismes Standard & Poor's, Moody's et Fitch, et DBRS Morningstar au 1er mars 2020 ;
- lorsqu'une notation à court terme n'est pas disponible, les émetteurs ayant une notation de crédit à long terme d'au moins BBB- / Baa3 / BBB- / BBB attribuée par l'une des principales agences de notation de crédit, ou directement par la *BoE*, lors d'une évaluation par la *BoE* de la solidité financière de l'émetteur ; et
- si les entreprises ont reçu des notations différentes et si l'une d'entre elles est en dessous de la catégorie investissement ("*below investment grade*"), alors le billet de trésorerie ne sera pas éligible.

Pour obtenir un formulaire d'éligibilité de l'émetteur, un engagement de l'émetteur et une lettre de confidentialité, une garantie (lorsque l'émetteur n'est pas la principale entité du groupe) et un avis juridique, des formulaires de demande (et d'autres conseils), voir : [BoE Covid Corporate Financing Facility](#)

Si une entreprise ne dispose pas encore d'un programme de billet de trésorerie établi, elle devra en établir un pour pouvoir participer au *CCFF*, un formulaire fondé sur la documentation de l'ICMA est disponible.

Ce régime devait initialement rester ouvert pour les nouveaux émetteurs jusqu'au 31 décembre 2020 ; la *BoE* a maintenant confirmé qu'elle fermera les portes aux nouveaux prélèvements en mars 2021.

Le 26 mai 2020, la *BoE* a publié un avis de marché consolidé qui prévoyait des modifications au régime annoncé le 19 mai 2020.

Dans le cadre du régime révisé :

- toute entreprise souhaitant bénéficier du *CCFF* pour une période s'étendant au-delà du 19 mai 2021 devra fournir une lettre adressée au Trésor de Sa Majesté (*HM Treasury*) qui s'engage à faire preuve de retenue sur le paiement des dividendes et autres distributions de capital et sur la rémunération des cadres supérieurs pendant la période où leur émission de billets de trésorerie commercial est en circulation.
- Ces engagements visent à inciter les entreprises à rembourser leurs emprunts auprès du *CCFF* et à promouvoir leur capacité à le faire lorsqu'ils arrivent à échéance après la clôture prévue de la facilité.
- Une entreprise qui a bénéficié d'un financement dans le cadre du *CCFF* peut désormais rembourser leurs prêts de manière anticipée si elle le souhaite (avant le 1^{er} juillet 2020, sans payer de frais supplémentaires).
- Cela donne aux entreprises une plus grande flexibilité pour sortir de la facilité de manière ordonnée, où elles peuvent accéder à d'autres sources de financement, par exemple sur les marchés des capitaux.
- À partir du jeudi 4 juin 2020, la *BoE* publiera chaque semaine le nom des nouveaux emprunteurs et les montants émis, dans un souci de transparence.

Au 24 juin 2020, les données suivantes ont été collectés et publié par la *BoE* dans le cadres du dispositif *CCFF*:

Montant total des billets de trésorerie achetés depuis le 18 juin	1 312m GBP
Somme des acquisitions de papiers commerciaux, moins les rachats	18 596m GBP
Montant de la capacité de prélèvement des entreprises approuvées pour l'émission de <i>CCFF</i>	76 370m GBP
Entreprises approuvées pour l'émission de <i>CCFF</i>	181
Dont: Entreprises ayant des billets de trésorerie détenus par <i>CCFF</i> en circulation :	63
Dont: Entreprises n'ayant pas de billets de trésorerie détenus par <i>CCFF</i> en circulation :	118
Entreprises (en plus de la quatrième ligne ci-dessus) qui ont fait une demande pour obtenir <i>CCFF</i> et qui ont été approuvées comme étant admissibles en principe, mais qui n'ont pas encore été entièrement approuvées pour l'émission	88

Future Fund

Lorsqu'une entreprise basée au Royaume-Uni a levé au moins 250 000 GBP de fonds propres au cours des cinq dernières années auprès d'investisseurs tiers, un prêt de fonds de roulement convertible d'une durée maximale de 36 mois, d'un montant compris entre 125 000 GBP et 5 millions GBP et assorti d'un coupon minimum de 8 %, sera mis à disposition par le gouvernement britannique et la *British Business Bank* sur la base d'un financement équivalent.

Le prêt de fonds de roulement sera converti, à un taux d'escompte minimum de 20 % ("*Discount Rate*"), lors de la prochaine levée de fonds propres au moins égale au montant total du financement relais dont le prêt convertible garanti par le gouvernement fait partie (un "*qualifying funding round*"). Lors d'une vente ou d'une introduction en bourse, le prêt sera, selon la voie qui offre le meilleur rendement aux prêteurs du financement relais, soit converti en fonds propres au taux d'escompte, "*Discount Rate*" au prix fixé par le dernier tour de financement non éligible ("*non-qualifying funding round*"), soit remboursé avec une prime de remboursement égale à 100 % du montant principal du financement relais.

Le fonds est disponible depuis le 20 mai 2020; au 28 juin, 674 candidatures ont été déposées; 322 prêts convertibles ont été accordés pour une valeur totale de 320,6 millions GBP, dépassant le financement initial de 250 millions de livres sterling mis à disposition par le gouvernement

Le 30 juin, le gouvernement a annoncé des modifications aux critères d'éligibilité du régime, ce qui signifie que les entreprises britanniques qui ont participé à des programmes très sélectifs d'accélération, tels que TechStars ou Y-Combinator, et qui étaient tenues, dans le cadre de ce programme, d'avoir des sociétés mères en dehors du Royaume-Uni, pourront désormais demander des investissements.

Bounce-back Loans (BBLs)

A partir du 4 mai 2020, il sera possible pour une petite entreprise de demander à un prêteur accrédité, à l'aide d'un seul formulaire en ligne, un prêt de 2 000 à 50 000 GBP. Il est entendu qu'un prêteur n'aura pas à effectuer un test prospectif de la viabilité d'une entreprise, ce qui a fait obstacle à l'adoption du *CBILS*.

Un *BBL* sera garanti à 100% par *HM Treasury*, qui paiera les frais et les intérêts pendant les 12 premiers mois (après quoi les intérêts seront dus à un niveau d'intérêt standardisé bas à convenir entre les prêteurs et *HM Treasury*). Aucun remboursement ne sera dû pendant les 12 premiers mois.

Dans une lettre envoyée le 1er mai 2020 aux prêteurs accrédités dans le cadre du programme *CBILS*, le Chancelier a fixé un taux d'intérêt de 2,5 % pour les *BBLs* et a exposé les changements législatifs et réglementaires visant à soutenir la mise en œuvre du système. La *BoE* offrira aux participants au système de financement à terme ("*Term Funding scheme*") des incitations supplémentaires afin que les PME puissent prolonger la durée d'une partie du financement auquel elles ont accès via le financement à terme ("*Term Funding scheme*"), cela leur permettra de s'aligner sur la durée de 6 ans des prêts accordés par le biais du système *BBL*. Les banques soumises au ratio de levier financier du Royaume-Uni pourront exclure les *BBL* de la mesure d'exposition au ratio de levier financier.

Au 28 juin 2020, 967 321 prêts d'une valeur totale de 29,51 milliards GBP ont été accordés dans le cadre du programme *BBL*.

Coronavirus Job Retention Scheme (CJRS)

"Tout employeur" peut postuler à *HM Revenue and Customs (HMRC)* pour une subvention couvrant jusqu'à 80 % du salaire de chaque employé placé en chômage partiel ("*furloughed workers*") dans la limite de 2 500 GBP par employé embauché au plus tard le 28 février 2020 et par mois, il peuvent aussi postuler à "*associated employer national insurance contributions*",

et à des cotisations de retraite (jusqu'à la cotisation patronale minimale de retraite pour l'inscription automatique).

Un employé doit être soit sur la liste de paie *PAYE* et signaler le *HMRC* par le biais d'une demande *RTI*:

- (a) au plus tard le 19 mars 2020, ou
- (b) à compter du 28 février 2020, puis (i) être licencié ou cesser de travailler entre le 28 février 2020 et le 19 mars 2020 et (ii) être réembauché par cet employeur et mis au chômage partiel ("*furlough*").

Les subventions seront antdatées au 1er mars 2020. Le gouvernement a maintenant confirmé que les travailleurs au chômage partiel (*furloughed workers*) qui prévoient de prendre un congé parental ou d'adoption payé ont le droit à une rémunération basée sur leurs revenus habituels plutôt que sur le taux de rémunération des travailleurs au chômage partiel, cela est valable pour les périodes de rémunération commençant le 25 avril ou après. Cela s'applique à l'indemnité de maternité (*Maternity Pay*), à l'indemnité de paternité (*Paternity Pay*), à l'indemnité de deuil parental (*Parental Bereavement Pay*) et à l'indemnité d'adoption (*Adoption Pay*).

Le *CJRS* fonctionne au titre de directives émises le 15 avril 2020 à *HMRC* par le ministre des finances, en utilisant les pouvoirs conférés par la loi de 2020 sur le coronavirus ("*Coronavirus Act 2020*").

A partir du 30 juin 2020, le régime sera fermé aux nouveaux arrivants ; à partir de cette date, un employeur ne pourra mettre au chômage partiel que des employés qui ont été mis au chômage partiel pour une période complète de 3 semaines avant le 30 juin (c'est-à-dire que la dernière date de mise à pied d'un employé est le 10 juin 2020). Toute demande concernant la période allant jusqu'au 30 juin 2020 doit être présentée avant le 31 juillet 2020.

À partir du 1er juillet 2020, un employeur peut faire revenir au travail des employés précédemment mis au chômage partiel pour n'importe quelle durée et n'importe quel type de poste, tout en continuant à pouvoir demander une allocation *CJRS* pour leurs heures normales non travaillées (sous réserve d'une période de demande minimale d'une semaine).

Le *Coronavirus Job Retention Scheme* fermera le 31 octobre 2020.

À partir du 1er août 2020, le niveau de la subvention sera réduit chaque mois. Pour pouvoir bénéficier de la subvention, les employeurs doivent verser aux employés licenciés 80 % de leur salaire, dans la limite de 2 500 GBP par mois pendant la durée du chômage partiel.

Le calendrier des modifications apportées au régime est présenté ci-dessous. Les plafonds salariaux sont proportionnels aux heures de chômage partiel d'un employé. Par exemple, un salarié a droit à 60 % du plafond de 2 500 GBP s'il est mis en disponibilité pendant 60 % de ses heures habituelles.

	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Contribution de l'Etat : NIC de l'employeur et cotisations de retraite	Oui	Non	Non	Non
Contribution de l'Etat :	80 % jusqu'à	80 % jusqu'à	70 % jusqu'à	60 % jusqu'à

salaires	2 500 GBP	2 500 GBP	2 187,50 GBP	1 875 GBP
Contribution de l'employeur : NICs and cotisations de retraite	Non	Oui	Oui	Oui
Contribution de l'employeur :	-	-	10 % jusqu'à 312,50 GBP	20 % jusqu'à 625 GBP
L'employé reçoit :	80 % jusqu'à 2 500 GBP par mois	80 % jusqu'à 2 500 GBP par mois	80 % jusqu'à 2 500 GBP par mois	80 % jusqu'à 2 500 GBP par mois

Le gouvernement britannique continue de fournir plus d'informations aux employeurs et employés au sujet du *Job Retention Scheme* : [Government Advice on Coronavirus Job Retention Scheme](#)

Le 11 juin, le gouvernement a publié sa première série de statistiques officielles sur le *CJRS*, dont on peut conclure :

- Le nombre total d'employeurs ayant déposé au moins une demande de remboursement au titre du *CJRS* au 31 mai 2020 est de 1,07 million.
- 8,7 millions d'emplois ont été subventionnés dans le cadre du régime au titre de demandes présentées jusqu'au 31 mai, ces demandes représentant 17,5 milliards GBP.
- 6 300 grands employeurs (ceux qui comptent 250 employés ou plus) ont supprimé environ 2,5 millions d'emplois.
- Les employeurs identifiés comme opérant dans le secteur du commerce de gros et de détail ont présenté des demandes d'indemnisation au titre de la *CJRS* couvrant 1,6 million d'emplois pour une valeur de 3,3 milliards GBP.
- Les employeurs des secteurs de l'hébergement et de la restauration ont licencié 1,4 million d'emplois et réclamé 2,6 milliards GBP d'aide au titre de la *CJRS*.
- Les employeurs du secteur de la construction ont présenté des demandes au titre de la *CJRS* couvrant 680 000 emplois, pour un montant total de 1,8 milliard GBP.

Self-employment Income Support (SEIS) Scheme

Une subvention peut être demandée par un travailleur indépendant qui a soumis une déclaration d'impôt sur le revenu pour l'année fiscale 2018-19, qui a effectué des opérations commerciales au cours de l'année fiscale 2019-20, qui effectue des opérations commerciales au moment de la demande (ou qui en effectuerait en l'absence du COVID-19), qui a l'intention de continuer à effectuer des opérations commerciales au cours de l'année fiscale 2020-21, qui a souffert de pertes de profit au titre d'opérations commerciales/de partenariat en raison de la pandémie COVID-19, dont les bénéfices d'opérations commerciales du travailleur indépendant sont inférieurs à 50 000 GBP et qui tire plus de la moitié de ses revenus d'un travail indépendant.

Une subvention peut atteindre 2 500 GBP par mois, initialement pendant trois mois, de 80 % des bénéfices moyens de la personne sur trois exercices fiscaux (le cas échéant) le premier mois de l'exercice commençant le 6 avril 2016 et le dernier se terminant le 5 avril 2019.

Le paiement ne devrait pas être effectué avant juin 2020 et sera versé en une seule fois aux personnes que le *HMRC* juge éligibles.

Ce régime opère en vertu d'une directive émise le 1er mai 2020 à *HMRC* par le Chancelier en utilisant les pouvoirs conférés par *Coronavirus Act*. La directive définit les méthodes de calcul du *SEIS* : [SEIS Scheme Direction](#).

Le *SEIS* devrait être prorogé et les candidatures seront ouvertes en août 2020 pour une deuxième et dernière subvention, qui sera également versée en une seule fois et couvrira trois mois de bénéfices mensuels moyens. Par souci de cohérence avec le *CJRS*, la valeur de la subvention finale sera de 70 % des bénéfices moyens, jusqu'à un total de 6 570 GBP.

Le gouvernement britannique fournit [des conseils en ligne](#) sur comment soumettre une demande dans le cadre du régime *SEIS*.

Le 11 juin, le gouvernement a publié sa première série de statistiques officielles sur le système *SEIS*, dont il ressort que :

- 3,4 millions de travailleurs indépendants ont été identifiés comme étant potentiellement éligibles au *SEIS* ;
- Au 31 mai, 2,4 millions de personnes parmi la population potentiellement éligible (70%) avaient demandé une subvention *SEIS*, la valeur de ces demandes s'élevant à 7 milliards GBP. La valeur moyenne par demande était de 2 900 GBP ;
- Le secteur qui compte le plus grand nombre de personnes potentiellement éligibles et la plus grande proportion de demandes est celui de la construction. Au 31 mai, les travailleurs dans le secteur de la construction avaient présenté 800 000 demandes au titre du *SEIS*, pour un montant total de 2,9 milliards GBP; et
- Les deux régions qui présentent le plus grand nombre de demandes sont Londres (433 000) et le sud-est de l'Angleterre (352 000), ce qui reflète leur taille relative, bien que Londres ait le taux d'utilisation le plus faible parmi les pays et régions du Royaume-Uni.

Reimbursement of Statutory Sick Pay

Un employeur ayant jusqu'à 250 employés à compter du 28 février 2020 pourra réclamer jusqu'à deux semaines d'indemnités de maladie réglementaires pour tout salarié qui s'est absenté pour cause de COVID-19. Les employeurs peuvent soumettre des demandes dans le cadre de ce programme à partir du 26 mai 2020. Le régime a été prorogé pour couvrir les employés en quarantaine parce qu'ils ont été informés qu'ils ont été en contact avec une personne infectée.

Pour obtenir plus d'information sur les demandes au titre de ce régime veuillez consulter [le site web du gouvernement britannique](#).

Loi sur l'insolvabilité et la gouvernance des entreprises (Corporate Insolvency and Governance Act)

Le 25 juin 2020, la loi sur l'insolvabilité et la gouvernance des entreprises (*Corporate Insolvency and Governance Act 2020*) a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur le 26

juin 2020. Certaines des mesures de la loi entreront en vigueur immédiatement. D'autres mesures entreront en vigueur dès l'entrée en application de la législation secondaire. Nous avons préparé [un résumé de ses dispositions](#), y compris [un guide](#) (en anglais) des servitudes accordées aux entreprises en termes d'allongement des délais, et de divers autres assouplissements.

De manière générale, les dispositions de cette loi visent à :

- introduire un moratoire pendant lequel aucune action en justice ne pourra être entreprise ou poursuivie contre une entreprise sans l'autorisation du tribunal. Le gouvernement a maintenant publié plus d'information sur la façon de demander un moratoire : https://www.gov.uk/guidance/applying-for-a-moratorium-under-the-corporate-insolvency-and-governance-act-2020?utm_source=a826c7e8-d43a-42a1-97f3-ad6bc902fbf5&utm_medium=email&utm_campaign=govuk-notifications&utm_content=immediate
- suspendre les clauses de résiliation, *ipso facto*, qui permettent à un fournisseur de cesser (ou de menacer de cesser) d'approvisionner une société qui s'est engagée dans un processus de restructuration ou d'insolvabilité ; ces droits doivent être suspendus, sous réserve de garanties visant à assurer le paiement de la fourniture continue, et les fournisseurs peuvent être libérés de l'obligation de fournir si cela cause des difficultés à leur entreprise ;
- suspendre, du 1er mars 2020 au 30 juin 2020, le risque de responsabilité personnelle découlant d'opérations frauduleuses (*wrongful trading*) pour les administrateurs qui continuent à faire du commerce avec une entreprise en raison de la pandémie de coronavirus, avec l'incertitude que l'entreprise pourrait ne pas être en mesure d'éviter l'insolvabilité à l'avenir ;
- introduire un nouveau "plan de restructuration", y compris une nouvelle disposition "*cross class cram down*" permettant de ne pas tenir compte des créanciers dissidents dans certaines circonstances ;
- suspendre la possibilité de demander la liquidation d'une société (du 27 avril 2020 au 30 septembre 2020) ;
- annuler les demandes statutaires (du 1er mars 2020 au 30 septembre 2020) ;
- autoriser une société qui est légalement tenue de tenir une assemblée générale annuelle ou une assemblée générale de tenir une assemblée par d'autres moyens même si sa constitution ne permet pas normalement ces autres moyens ; et
- conférer au secrétaire d'État du pouvoir de prolonger encore les délais de dépôt auprès du *Companies House* (Companies House a déjà utilisé au maximum la flexibilité dont il dispose en vertu de la loi actuelle).

Certain établissements financiers ont été exclus de quelques réformes. Le moratoire, la suspension des clauses de résiliation *ipso facto* et la suspension du régime de *wrongful trading* ne sont pas accessibles à une banque, une entreprise d'investissement, un assureur, un établissement de paiement et de monnaie électronique ou certains organismes d'infrastructure de marché. En outre, une entreprise qui protège l'argent de ses clients ne devrait pas pouvoir bénéficier du moratoire ou de la suspension du régime de *wrongful trading*.

Le gouvernement a publié des orientations (https://www.gov.uk/government/publications/corporate-insolvency-and-governance-act-2020?utm_source=d67c915a-39ae-4db3-9504-a456898d9c95&utm_medium=email&utm_campaign=govuk-notifications&utm_content=immediate) décrivant la manière dont les mesures introduites par la loi affecteront les sociétés anonymes (PLC) et les Societas Europaea (SE) qui déposent des comptes auprès de la Companies House.

Protection contre les offres de rachat

Le décret 2020 (SI 2020/627) de la loi *Enterprise Act 2002*, portant sur la spécification de la considération supplémentaire de l'article 58, élargit les motifs d'intérêt public sur lesquels le secrétaire d'État peut intervenir lors d'une fusion pertinente ou spéciale ou encore lors d'une fusion européenne pertinente (telles que définies, respectivement, dans les articles 23, 59 et 68(2) de la loi *Enterprise Act 2002*) afin d'inclure la "nécessité de maintenir au Royaume-Uni la faculté de combattre et d'atténuer les effets de l'urgence sanitaire". Comme l'a déclaré le gouvernement, son intention est de pouvoir protéger les entreprises directement impliquées dans la lutte contre la pandémie (par exemple, une société de recherche sur les vaccins ou un fabricant d'équipements de protection individuelle) contre une prise de contrôle hostile ou contre une vente (par exemple, en cas de difficultés financières) à des "parties malveillantes".

Baux commerciaux

Le gouvernement britannique a introduit de nouvelles mesures temporaires pour protéger les citoyens britanniques. Certains propriétaires semblent avoir mis les locataires sous une pression excessive en utilisant des tactiques agressives de recouvrement de dettes. Pour y mettre fin, le gouvernement a imposé une interdiction temporaire de l'utilisation des demandes légales (faites entre le 1er mars 2020 et le 30 juin 2020) et des pétitions de liquidation présentées du 27 avril au 30 juin, lorsqu'une entreprise ne peut pas payer ses factures à cause du coronavirus ; cette interdiction a maintenant été prolongée jusqu'au 30 septembre.

Le gouvernement a également accordé aux locataires une plus grande marge de manœuvre pour payer leur loyer en empêchant les propriétaires d'utiliser le recouvrement des arriérés de loyer commercial (*Commercial Rent Arrears Recovery*) (CRAR) à moins qu'ils ne soient redevables de 90 jours de loyer impayé: ce délai a maintenant été porté à 189 jours. Une protection similaire est offerte aux locataires privés, qui bénéficient d'une interdiction temporaire d'expulsion ; celle-ci a maintenant été prolongée jusqu'au 23 août 2020.

Le gouvernement a annoncé un nouveau fonds, the *Reopening High Streets Safely Fund* (RHSSF), fournissant un financement de 50 millions GBP aux mairies afin de soutenir les commerces locaux, dans le cadre de la réouverture progressive des magasins de détail non essentiels.

Le 5 juin, le gouvernement a publié [des directives sur le fonctionnement du RHSSF](#).

Le gouvernement a publié [un code de bonne pratique](#) concernant les relations commerciales liées aux biens commerciaux pendant la pandémie COVID19 (le Code) afin d'encourager les locataires et les propriétaires à travailler ensemble pour protéger les entreprises viables.

Le Code est de nature volontaire et s'applique à tous les baux commerciaux détenus par des entreprises de tout secteur qui ont été touchées par la pandémie du coronavirus.

Il encourage les locataires à continuer de payer leur loyer dans leur intégralité s'ils sont en mesure de le faire et conseille aux autres de payer ce qu'ils peuvent, tout en reconnaissant que les propriétaires devraient soutenir les entreprises s'ils sont eux aussi en mesure de le faire.

Il s'appliquera à l'ensemble du Royaume-Uni et encourage les locataires et les propriétaires à faire preuve de transparence dans leurs discussions et à agir de manière raisonnable et responsable, tout en reconnaissant l'impact que le coronavirus a eu sur les finances des entreprises.

Le Code représente les meilleures pratiques du secteur pour répondre au Covid-19 et est approuvé par les principaux organismes représentatifs qui ont formé le groupe de pilotage du code.

Business Rates Holiday

Les commerces de détail, l'hôtellerie, les entreprises de loisirs et les crèches en Angleterre bénéficieront d'un congé des taux d'imposition des entreprises pour l'année fiscale 2020 à 2021. Une réévaluation des taux d'intérêt des entreprises prévue pour 2021 a été reportée, et les valeurs imposables resteront désormais inchangées jusqu'en 2022 afin de réduire l'incertitude pour les entreprises.

Insurance Claim

Lorsqu'une police d'assurance est activée, ou qu'une couverture est exclue, par référence à une "maladie à déclaration obligatoire", la clause correspondante peut avoir été déclenchée le 5 mars 2020 lorsque COVID-19 est devenu une "maladie à déclaration obligatoire".

L'avis médical émis par le gouvernement britannique le 17 mars 2020 est, selon le gouvernement britannique, suffisant pour permettre une réclamation si une entreprise a une police d'assurance couvrant à la fois les pandémies et la fermeture ordonnée par le gouvernement.

La fermeture de locaux (y compris la plupart des cantines de travail) le 21 mars 2020 en vertu des *Health Protection (Coronavirus, Business Closure) (England) Regulations 2020* peut également justifier une déclaration de sinistre.

Trade Credit Insurance (TCI)

TCI assure les fournisseurs qui vendent des marchandises contre le risque de défaillance de l'acheteur, ce qui donne aux entreprises la confiance nécessaire pour commercer entre elles. En avril 2020, l'activité commerciale assurée s'élevait à plus de 171 milliards GBP couvrant les transactions entre environ 13 000 fournisseurs et 650 000 acheteurs. En raison du Coronavirus, de nombreuses entreprises ont du mal à payer leurs factures et risquent de se voir retirer leur assurance-crédit ou de voir leurs primes augmenter à des niveaux inabornables. Pour éviter cela, le gouvernement a décidé de temporairement garantir les transactions interentreprises actuellement soutenues par *TCI*, en s'assurant que la majorité de la couverture d'assurance sera maintenue sur l'ensemble du marché. Le 4 juin, le gouvernement a confirmé que le programme, désormais appelé *Trade Credit Reinsurance Scheme (TCRS)*, est désormais en place, fournissant jusqu'à 10 milliards GBP de soutien gouvernemental. Il fonctionnera jusqu'à la fin de cette année, et est rétroactif au 1er avril 2020. Il sera mis en place par le biais d'un accord de réassurance ouvert à tous les assureurs opérant actuellement sur le marché britannique, couvrant à la fois le commerce intérieur et le

commerce extérieur avec des délais de paiement pouvant aller jusqu'à deux ans. Les règles du *T CRS* obligeront également les assureurs participants à respecter certains engagements concernant la conduite de leurs affaires pendant la durée du régime : les assureurs devront accepter de renoncer à leurs bénéficiaires et s'abstenir de verser des dividendes ou des primes aux cadres supérieurs. Une fois le régime terminé, il est prévu de procéder à un examen de l'ensemble du marché du *T CRS* pour s'assurer qu'il peut continuer à fonctionner.

Small Business Grant Funding (SBGF) and Hospitality, Leisure, Rental Grant Funding (HLRGF) and Local Authority Discretionary Grants Fund (LADGF)

Une subvention de 10 000 GBP pour chaque entreprise recevant un "*small business rate relief*" ou un "*rural rate relief*" est disponible au titre du *SBGF*, et une subvention de 25 000 GBP lorsque la valeur imposable des locaux se situe entre 15 000 et 51 000 GBP, dans le cadre du programme *HLRG*.

Le gouvernement a annoncé le 12 juin qu'il avancerait le paiement de deux subventions aux autorités locales qui devaient être versées en 2020/21 : une subvention de soutien supplémentaire, d'une valeur de 1,6 milliard GBP, qui devrait être versée le 3 avril 2021, et la subvention de compensation pour la baisse des taux d'intérêt des entreprises, d'une valeur de 1,8 milliard GBP, qui devrait être versée en plusieurs versements à partir d'avril 2021, afin d'éviter des problèmes de trésorerie aux autorités locales. En outre, un financement supplémentaire de 63 millions GBP doit être immédiatement mis à la disposition des autorités locales en Angleterre, spécifiquement pour aider les personnes qui ont des difficultés à se procurer de la nourriture et d'autres produits de première nécessité en raison du COVID-19.

Le 2 mai 2020, le gouvernement a annoncé que *LADGF* a été créé pour accueillir certaines petites entreprises qui n'étaient pas couvertes par le *SBGF*. Jusqu'à 617 millions GBP seront mis à disposition, soit une augmentation supplémentaire de 5 % par rapport aux 12,33 milliards GBP précédemment annoncés pour le *SBGF* et le *HLRGF*.

Le 13 mai 2020, le gouvernement britannique a publié plus de détails sur *LADGF*. Les autorités locales pourront déboursier des subventions d'une valeur de 25 000 GBP, 10 000 GBP ou d'une valeur en dessous de 10 000 GBP. Les subventions sont avant tout destinées aux petites et microentreprises dont les coûts fixes sont relativement élevés, et aux entreprises qui occupent des locaux dont la valeur imposable du loyer annuel ou les paiements hypothécaires sont inférieurs à 51 000 GBP. Elles devront démontrer qu'elles ont subi une baisse significative de leurs revenus en raison de la crise COVID-19.

Le gouvernement britannique a demandé aux autorités locales de donner la priorité à certains types d'entreprises, telles que les petites entreprises dans des bureaux partagés ou des espaces de travail flexibles, les commerçants du marché régulier ayant des coûts de construction fixes, tels que le loyer, qui n'ont pas leurs propres évaluations de taux d'affaires, les chambres d'hôtes qui paient une taxe municipale au lieu de taux d'affaires et les propriétés de bienfaisance.

La *LADGF* était initialement uniquement disponible pour les entreprises qui n'étaient pas éligibles à d'autres programmes de soutien, mais qui pouvaient néanmoins demander à bénéficier du programme *CJRS* ; le gouvernement a maintenant confirmé que les bénéficiaires du *SEIS* peuvent également accéder au fonds. Les subventions reçues par une entreprise sont imposables, mais seules les entreprises qui réalisent un bénéfice global une fois les subventions incluses seront soumises à l'impôt. Il est prévu que les premiers paiements au titre de la *LADGF* soient reçus par les entreprises au début du mois de juin. Le

gouvernement britannique a maintenant publié [des orientations concernant les candidatures au régime LADGF](#).

Au 21 juin 2020, 10,48 milliards GBP ont été mis à disposition de plus de 853 000 biens commerciaux dans le cadre des régimes *SBGF* et *RHLGF* (*Retail, Hospitality and Leisure Grant Fund*).

Le projet de loi sur les entreprises et la planification (*The Business and Planning Bill*)

Le projet de loi sur les entreprises et la planification (*The Business and Planning Bill*) (<https://publications.parliament.uk/pa/bills/cbill/58-01/0148/200148.pdf>) a été introduit par le gouvernement afin de mettre en œuvre une série de mesures visant à aider les entreprises à mettre en place des méthodes de travail plus sûres pour gérer les risques permanents liés au Covid-19, en particulier la nécessité d'une distanciation sociale. Le projet de loi comprend des mesures visant à :

- faciliter les BBLs (*Bounce-Back Loans*) en supprimant les dispositions relatives aux "relations inéquitables" de la loi de 1974 sur le crédit à la consommation (*Consumer Credit Act 1974*) pour les prêts accordés dans le cadre du régime BBLs;
- faciliter la tâche des établissements de restauration en Angleterre pour qu'ils puissent accueillir et servir les clients à l'extérieur en modifiant temporairement les procédures d'aménagement et les licences d'alcool ;.
- modifier temporairement la loi relative à la planification en Angleterre, ainsi qu'une nouvelle disposition permanente permettant d'examiner certaines procédures de planification en Angleterre par le biais de plus d'une procédure afin de soutenir la planification et la construction sûre de nouveaux aménagements à la suite de l'impact du Covid-19.
- modifier la délivrance de permis de conduire pour les poids lourds et les véhicules utilitaires légers en Grande-Bretagne et en Irlande du Nord et au contrôle technique des véhicules lourds en Grande-Bretagne afin de résorber le retard accumulé dans les contrôles et les essais, tout en maintenant les normes de sécurité.

Tables rondes sur la reprise économique

Le gouvernement a annoncé la création de nouvelles "tables rondes sur la reprise", présidées par le secrétaire d'État aux affaires, qui rassembleront des entreprises, des groupes de représentants d'entreprises et des universitaires de premier plan afin d'examiner les mesures à prendre pour soutenir la reprise économique. Chaque groupe se concentrera sur l'un des thèmes clés suivants :

- L'avenir de l'industrie : Comment accélérer l'innovation dans les entreprises et tirer parti des investissements du secteur privé dans la recherche et le développement ;
- La relance verte : Comment tirer parti des possibilités de croissance économique grâce au passage à des émissions nettes de carbone nulles ;
- Soutenir les nouvelles entreprises : Comment faire du Royaume-Uni le meilleur endroit au monde pour lancer et développer une entreprise ;

- Accroître les opportunités : Comment améliorer les performances économiques du Royaume-Uni, notamment grâce aux compétences et à l'apprentissage ; et
- Le Royaume-Uni s'ouvre aux entreprises : Comment attirer et conserver des investissements de grande valeur pour le Royaume-Uni.

La composition des groupes de travail, qui se veut représentative de l'industrie britannique, n'a pas encore été annoncée mais sera composée d'environ 20 à 25 participants. D'autres parties et personnes intéressées par cette initiative auront également la possibilité de faire part de leurs observations écrites au ministère des Affaires (*Business Department*).

Les premières tables rondes ont eu lieu entre le 10 et le 13 juin ; les détails des questions abordées et la façon de contribuer à la discussion peuvent être trouvés ici : <https://www.gov.uk/government/news/business-secretary-leads-economic-recovery-roundtables>.

UK Debt Management Office (DMO)

Le *HM Treasury* a révisé le mandat de financement du *DMO* pour 2020-21, et a augmenté le programme d'émission de gilt prévu pour mai à juin 2020 à 180 milliards de livres sterling.

Support for Freight and Passenger Services

Le gouvernement britannique a pris un engagement conjoint avec la France et la République d'Irlande pour "renforcer le partenariat et partager les meilleures pratiques" afin de garantir la poursuite du transport de marchandises sur le continent pendant la pandémie. Jusqu'à 17 millions GBP seront disponibles pour les itinéraires entre l'Irlande du Nord et la Grande-Bretagne et des fonds supplémentaires seront disponibles pour 26 itinéraires entre la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, l'Espagne, les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne, la Norvège et la Suède, y compris Eurotunnel.

Le gouvernement a annoncé un financement de 5,7 millions GBP pour sauvegarder les services de passagers aériens entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord. Londonderry/Derry City Airport (DCY) et l'aéroport de Belfast recevront tous deux une aide et Aer Lingus et Loganair recevront des subventions pour assurer les liaisons de Belfast à Londres et DCY à Londres.

Le 18 mai, le gouvernement britannique a annoncé qu'il avait signé des accords avec six opérateurs afin de fournir jusqu'à 35 millions GBP de financement pour aider à garantir qu'il ait suffisamment de moyens disponibles pour éviter la perturbation du flux de marchandises. Seize des plus importantes routes couvrant la Manche, le Détroit, la Mer du Nord et les routes entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord, qui étaient auparavant menacées de fermeture en raison d'une baisse de la demande due au Coronavirus seront désormais désignées comme des routes soumises à une obligation de service public pour une période pouvant aller jusqu'à neuf semaines.

FAQs

Le gouvernement a publié une liste détaillée de "FAQs" sur les comportements autorisés pendant le confinement : [Coronavirus Outbreak What you Can and Can't Do FAQs](#)

Immigration

Le Bureau de l'Intérieur (*Home Office*) a publié les dernières directives à l'intention des personnes concernées par les restrictions de voyage liées au coronavirus. Si le visa de 30 jours d'une personne pour se rendre au Royaume-Uni pour travailler, étudier ou rejoindre sa famille a expiré ou est sur le point d'expirer, les personnes peuvent demander un visa de remplacement avec une date révisée gratuitement jusqu'à la fin de cette année.

Le gouvernement a annoncé des concessions politiques temporaires pour les sponsors de niveau 4, les étudiants de niveau 4 et les étudiants en études de courte durée en réponse à l'épidémie de coronavirus. Ces concessions seront toutes réexaminées régulièrement et seront retirées lorsque la situation reviendra à la normale. Le gouvernement a dorénavant confirmé que les concessions temporaires resteront en vigueur au moins jusqu'au 31 juillet 2020. Coronavirus (COVID-19): [Tier 4 sponsors, migrants and short-term students](#)

L'ambassade britannique a publié des directives sur les restrictions aux frontières françaises : [French border restrictions in response to coronavirus](#)

Voyages internationaux

Le gouvernement a donné des directives sur les voyages internationaux pendant la pandémie COVID-19. Le ministère des affaires étrangères et du Commonwealth (*Foreign and Commonwealth office*) déconseille d'effectuer des voyages internationaux, sauf si ceux-ci sont indispensables et pour une durée indéterminée.

À compter du 8 juin, toute personne pénétrant sur le territoire britannique, que ce soit en tant que visiteur ou résident, devait remplir un formulaire de recherche de contacts afin de fournir ses coordonnées et ses informations de voyage pour pouvoir être contactée si nécessaire et s'isoler pendant 14 jours.

Le 29 juin 2020, le gouvernement a confirmé qu'il commencerait bientôt à assouplir les mesures sanitaires à la frontière britannique, permettant aux passagers d'être exemptés de l'obligation d'auto-isolement dans certaines circonstances à leur arrivée au Royaume-Uni. Cette mesure s'appliquera aux transports ferroviaires, maritimes et aériens internationaux. Les autorités britanniques de santé publique ont élaboré une classification des pays et territoires dont on considère qu'ils présentent un risque moindre du point de vue de la santé publique pour les passagers qui entrent au Royaume-Uni, sans obligation d'auto-isolement pendant 14 jours.

Le ministre des transports annoncera plus tard dans la semaine de plus amples détails, notamment une liste complète des pays et territoires en provenance desquels les passagers à l'arrivée seront dispensés de l'obligation d'auto-isolement. En attendant, seuls les voyageurs en provenance d'Irlande, des îles Anglo-Normandes ou de l'île de Man sont exemptés de l'obligation d'auto-isolement pendant 14 jours : il n'y a pas de concessions concernant les voyages entre le Royaume-Uni et la France, pour l'instant, bien que la France devrait être sur la liste.

Les voyageurs se rendant au Royaume-Uni doivent savoir que le port d'un couvre visage (mais pas nécessairement d'un masque) est désormais obligatoire dans les transports publics en Angleterre.

Fonds de réponse pour le secteur laitier 2020 (*Dairy Response Fund 2020*)

Le gouvernement, agissant par l'intermédiaire du ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (*Department for Environment, Food & Rural Affairs*), a annoncé la création d'un nouveau fonds destiné à apporter un soutien financier aux producteurs laitiers en Angleterre. La demande en lait et produits laitiers ayant considérablement diminué depuis la fermeture des bars, restaurants et cafés. Les agriculteurs éligibles auront droit à un paiement unique égal à 70 % de leur perte de revenus en avril et mai, jusqu'à un maximum de 10 000 GBP chacun. Le fonds sera administré par l'Agence des paiements ruraux (*Rural Payment Agency*) (RPA), et les demandes doivent être reçues avant minuit le vendredi 14 août 2020.

Le gouvernement a déjà assoupli certains éléments du droit britannique de la concurrence pour l'industrie afin de permettre aux détaillants, aux fournisseurs et aux services logistiques de travailler ensemble. Il a également lancé une campagne de marketing d'un million de livres sterling pour stimuler la consommation de lait et aider les producteurs à réduire leurs stocks excédentaires.

Londres

Le gouvernement britannique a convenu avec le maire de Londres, Sadiq Kahn, d'un financement de 1,6 milliard GBP pour *Transport for London (TfL)* afin de protéger les services clés. Le financement se compose d'une subvention de 1,095 milliards GBP et d'un prêt de 505 millions GBP et s'étend jusqu'en octobre 2020. L'accord prévoit d'augmenter le niveau des services dès que possible afin de garantir que les personnes respectent les directives de distanciation sociale lorsqu'elles sont sur le réseau. Le dispositif prévoit la réintroduction de tarifs sur les bus et le rétablissement de la taxe d'encombrement. Les réductions pour les plus de 60 ans et les moins de 18 ans seront suspendues, et le maire a également accepté d'augmenter les tarifs l'année prochaine d'un pour cent au-dessus de l'inflation. L'ensemble de la situation financière et de la structure de *TfL* fera l'objet d'un examen général, et deux représentants du gouvernement seront nommés au conseil d'administration, au comité des finances et au comité des projets et des investissements de *TfL* afin de contrôler l'optimisation des ressources pour le contribuable.

Le *London Transition Board*, créé pour coordonner la transition la sortie du confinement de Londres, s'est réuni pour la première fois le 9 juin 2020, sous la présidence conjointe du secrétaire d'État au logement, aux communautés et au gouvernement local et du maire de Londres.

Le Conseil est composé de hauts dirigeants de toute la capitale travaillant avec le gouvernement central et est chargé de fournir une orientation stratégique pour la prochaine phase de la réponse au COVID-19 alors que Londres commence à rouvrir son économie tout en continuant à contrôler le virus.

Un nouveau groupe de gestion de la transition à Londres a été formé pour rendre compte directement au *London Transition Board* et coordonner et fournir des mises à jour sur le travail effectué par les différentes agences et sous-groupes. Il répondra à toute vague d'infection

ultérieure, le cas échéant, et intègre les dispositions de planification d'urgence du groupe de coordination stratégique mis en place en mars.

Par ailleurs, un nouveau *London Recovery Board* a également été mis en place par le maire pour superviser le redressement économique et social à long terme de la capitale au sens large.

Fonds de lutte contre les infections

Un nouveau fonds de lutte contre les infections de 600 millions GBP a été introduit pour lutter contre la propagation de COVID-19 dans les Ehpad, en plus des 3,2 milliards GBP de soutien financier mis à la disposition des autorités locales pour soutenir les services publics clés depuis le début de la crise. Ce fonds, qui est réservé à l'aide sociale, sera versé aux autorités locales pour que les Ehpad puissent continuer à freiner la propagation du coronavirus en les aidant à couvrir les coûts de mise en œuvre des mesures visant à réduire la transmission.

Autres mesures

Nous nous efforcerons de vous tenir informés de toute nouvelle mesure adoptée dans les jours et les semaines à venir.

CONTACTS

MARGARET BOSWELL

boswell@gide.com

COLIN GRAHAM

colin.graham@gide.com

GERALD MONTAGU

gerald.montagu@gide.com

JAMES CASEY

james.casey@gide.com

Vous pouvez consulter cette lettre d'informations sur notre site Internet, rubrique Actualités & Publications : [gide.com](https://www.gide.com)

Cette lettre d'informations est une publication électronique périodique éditée par le cabinet Gide Loyrette Nouel (le "Cabinet") diffusée gratuitement auprès d'un nombre limité de personnes ayant une relation directe ou indirecte avec le Cabinet. Cette lettre d'informations est réservée à l'usage privé de son destinataire et n'a qu'une vocation d'information générale non exhaustive. Elle ne saurait constituer ou être interprétée comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'usage qu'il fait des informations fournies dans la lettre d'Informations et le Cabinet ne pourra être tenu responsable envers le destinataire de quelconques dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de ces informations. Conformément à la loi "informatique et libertés" n° 78-17 modifiée, vous pouvez demander à accéder, faire rectifier ou supprimer les informations vous concernant traitées par notre service Communication (privacy@gide.com).